



Québec, le 13 avril 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

L'évolution de la situation épidémiologique conduit les autorités de santé publique à appliquer de nouvelles mesures sanitaires pour les régions administratives de la Côte-Nord, de l'Outaouais et de la Chaudière-Appalaches de même qu'à prolonger les mesures déjà en vigueur pour la Communauté métropolitaine de Québec.

### **Passage en zone orange**

La région administrative de la Côte-Nord passera en zone orange, à compter de 20 h, le mercredi 14 avril. Je vous rappelle qu'en zone orange, le port du masque d'intervention est obligatoire en tout temps pour tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire. Pour plus d'informations concernant les mesures devant s'appliquer en zone orange, je vous invite à consulter le document [Mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale en vigueur.](#)

### **Mesures exceptionnelles**

Les mesures exceptionnelles d'urgence se prolongeront jusqu'au 26 avril pour la Communauté métropolitaine de Québec. Ces mesures d'urgence s'appliqueront aussi dans les établissements d'enseignement situés dans toutes les MRC des régions de l'Outaouais et de la Chaudière-Appalaches, à compter de 20 h le mercredi 14 avril, et ce, jusqu'au 26 avril prochain. Ainsi, les services éducatifs à distance devront être prévus à compter du 15 avril.

Les mesures ci-après devront s'appliquer dans ces trois régions.

### **Services éducatifs à distance**

Lors des journées de classe prévues au calendrier :

- des services éducatifs à distance doivent être offerts aux élèves du préscolaire et du primaire, selon les seuils minimaux;
- des services éducatifs à distance doivent être offerts à tous les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire, selon l'horaire habituel des élèves;

- l'enseignement en formation générale des adultes et en formation professionnelle doit être réalisé à distance, lorsque la nature des programmes d'études le permet. Les centres ne pourront pas accueillir d'élèves dans leurs locaux, ni dans les ateliers et laboratoires. Les évaluations locales peuvent se dérouler à distance et les stages peuvent se poursuivre sans aucun changement, lorsque cela est possible.

### Service de garde d'urgence

Des services de garde d'urgence doivent donc être offerts dans le réseau public, en fonction du calendrier scolaire, aux parents qui occupent un emploi dans un secteur d'activité prioritaire, incluant le personnel scolaire. La liste complète des emplois visés est disponible à l'adresse [www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/liste-emplois-services-garde-urgence](http://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/liste-emplois-services-garde-urgence).

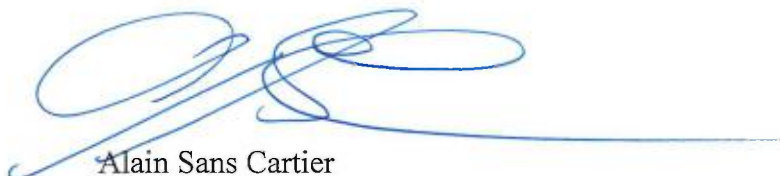
La plateforme d'inscription centralisée est maintenue et l'inscription des parents pourra se dérouler à compter du mercredi 14 avril.

Je vous rappelle qu'il importe de vous assurer que les enfants qui fréquenteront vos services de garde d'urgence aient accès de la façon la plus optimale aux services éducatifs à distance qui seront offerts par leurs enseignants respectifs, sous la surveillance du personnel en service de garde. Au besoin, du personnel complémentaire (exemple : des techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée) pourra apporter un soutien au personnel du service de garde.

Les services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation ne sont pas visés par ces mesures et peuvent accueillir leurs élèves en fonction du calendrier scolaire habituel. Toutefois, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent des classes ou des groupes spécialisés dans d'autres types d'établissements peuvent recevoir des services éducatifs en classe, bien que les services éducatifs à distance doivent être favorisés.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration et vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier